

2025-03/11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur François CAVALLIER, Maire**

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Corine GUIGNON (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Laurent DENIS (Pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie MEYER), Timothée KOENIG (Pouvoir à François CAVALLIER), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Pascal MONTLAHUC).

Absents : Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :**15****VOTANTS : 21**

SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART

Considérant que Madame Marga LHERITIER est propriétaire d'une œuvre d'art attribuée à Édouard GOERG ;

Considérant la volonté pour la commune de se doter d'un patrimoine culturel permettant d'enrichir les collections du musée « GOERG » ;

Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation d'acquérir une œuvre d'art appartenant à Madame Marga LHERITIER pour un montant total de 300 euros (trois cents euros).

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de l'œuvre d'art appartenant à Madame Marga LHERITIER pour un montant total de 300 euros (trois cents euros).

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Secrétaire de séance,





CONTRAT DE VENTE

Entre : Madame Marga LHERITIER
18, Avenue Font De Veyre
06150 CANNES la bocca

(Le Vendeur)

Et : Monsieur François CAVALLIER
Maire de Callian
Demeurant Place de la Mairie
83440 CALLIAN

(L'acheteur)

En contrepartie des accords contenus dans le présent contrat de vente, les parties conviennent de ce contrat comme suit :

1. Le vendeur remettra une œuvre du peintre Edouard Goerg (peinture huile) au plus tard le 31 mars 2025.

PRIX D'ACHAT

2. L'acheteur accepte le bien et paie le montant de 300.00€ (trois cents euros) par virement électronique au moment où la transaction sera actée lors du conseil municipal du 31 mars 2025.
3. Le vendeur et l'acheteur reconnaissent que cette contrepartie est suffisante.

LIVRAISON DU BIEN

4. Le produit est réputé avoir été reçu par l'acheteur au moment de sa livraison à l'acheteur résidant à l'hôtel de ville 83440 CALLIAN.
5. Le risque de perte ou dommage au bien, quelle que soit sa cause, sera supporté par le vendeur jusqu'à ce que le bien ait été reçu par l'acheteur. Une assurance sur le bien assurant les intérêts du vendeur et de l'acheteur jusqu'au paiement intégral au vendeur.

Fait à CALLIAN le 07/03/2025

Le Maire

François CAVALLIER

Le vendeur

Marga LHERITIER

Fait à Cannes
le 27.03.2025

M. L.

